

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

83/158 du 23/02/1983  
DECRET N° \_\_\_\_\_/MTPS.DGTFP.DFD.MM

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

portant intégration et nomination de  
Mademoiselle ISSONGO Pauline dans  
les cadres de la catégorie A, hiérar-  
chie I des services Techniques (Laboratoi-  
re des Mines).

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de  
l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général  
des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut  
commun des cadres de la catégorie AI des services techniques  
(/u le décret n° 62-130/MF du 9-5-1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62-195/FP du 5-7-1962 fixant la hiérar-  
chisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 4.7.1962 fixant les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.  
1962 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62-198/FP du 5-7-1962 relatif à la no-  
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-1963 fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires  
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en  
ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24-2-1967 règlementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlemen-  
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions  
de carrière et reclassements ;  
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et rem-  
plaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant  
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-1980 portant nomina-  
tion des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif n° 81-016 du 26-1-1981 au décret  
n° 80/644 du 28-12-1980 portant nomination des Membres du Conseil  
des Ministres ;  
(/u le décret n° 81-017 du 26-1-1981 relatif aux inté-  
rims des Membres du Gouvernement ;  
(/u la lettre n° 5993/MEN/DGEOC/DOB du 20 Septembre  
1982 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant  
le dossier de l'intéressée.

DECRETE :

43

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3.60 susvisé, Mlle ISSONGO Pauline née le 23.7.1953 à Inkouélé, titulaire de la Licence ès-Ingénieur, Spécialité "Raffinage de Pétrole et Génie Chimique" obtenu à l'Institut d'Industrie Chimique de l'Est de la Chine, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines) au grade d'Ingénieur/Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

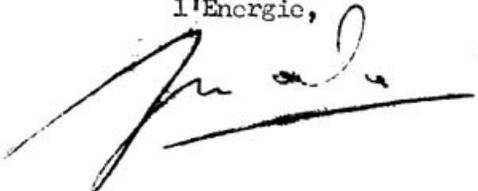
ARTICLE 2.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JCRPC et communiqué partout où besoin sera./-

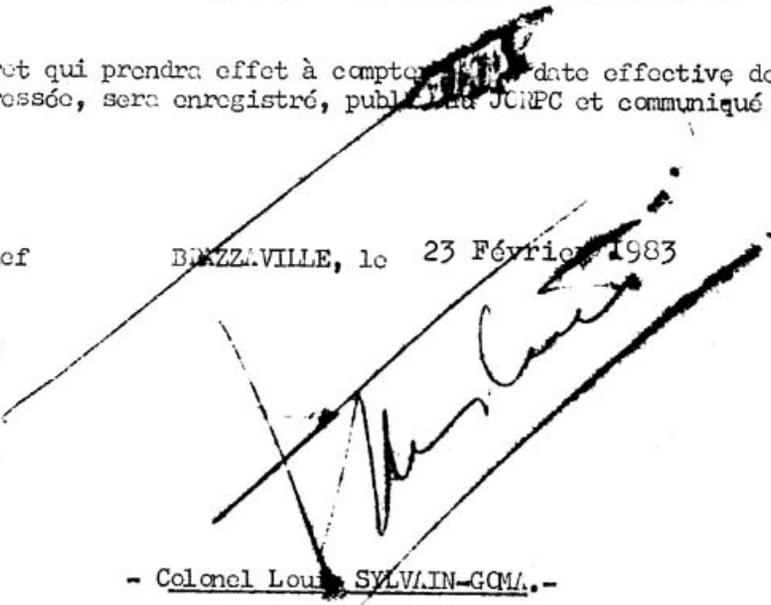
Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement,

BOZZAVILLE, le 23 Février 1983

Le Ministre des Mines et de  
l'Energie,



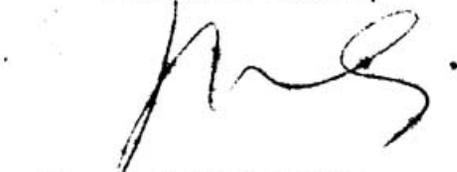
- Rodolphe AZAM.-



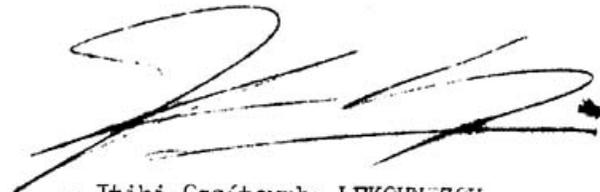
- Colonel Louis SYLVAIN-GOM.-

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,



- Bernard COMBE MATSIOM.-



- Itihi-Cssétoumba LEKUNZCU.-

AMPLIATIONS :

- JCRPC. 1
- EGTFP/LFP. 3
- LFP/EST. 2
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- M.M.E. 1
- INTERESSEE 1
- ECSSIER 3
- SGCM/BC. 2

